Séance ordinaire du conseil municipal du 4 novembre 2024

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE LAVALTRIE

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 4 novembre 2024 à 19 h 00, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Anne Charlot-Mayrand, Lisette Falker et Marie-Pier Villeneuve et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Pascal Tremblay, Jocelyn Guévremont et Robert Pellerin.

Est absente : madame la conseillère, Francine Ranger.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général ainsi que madame Marie-Josée Charron, greffière.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire, Christian Goulet, constate le quorum et déclare ouverte la présente séance ordinaire.

2024-11-01

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve Appuyé par madame Lisette Falker

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-11-02

Adoption du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2024

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que soit approuvé le procès-verbal de la séance tenue le 7 octobre 2024. Les membres du conseil ayant reçu copie de ce document avant la présente séance et ayant constaté sa fidèle transcription dispensent la greffière de sa lecture et l'approuvent sans modification.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

<u>Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 22 octobre 2024</u>

La greffière dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 22 octobre 2024.

2024-11-03

Demande de dérogation mineure - 254, rue Georges-Laplante

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par madame Patricia Belleau et monsieur Pierre Fiset;

ATTENDU que la demande a pour but de construire un abri d'auto à 1,3 mètre de la ligne latérale gauche, ce qui déroge à l'article 2.2 du Règlement de zonage numéro RRU2-2012 qui fixe cette distance à 1.5 mètre:

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande:

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par madame Lisette Falker Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 254, rue Georges-Laplante, présentée par madame Belleau et monsieur Fiset.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-11-04

<u>Demande de permis PIIA - modification du plan approuvé - 1291, rue</u> Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a, par le biais des résolutions numéros 2021-07-04 et 2024-07-06, approuvé les plans de terrasse et d'aménagement paysager présentés par le *Soleil du Vietnam* pour le 1291, rue Notre-Dame;

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une nouvelle demande de permis PIIA, présentée par monsieur Pascal Richer pour l'entreprise 9404-4161 Québec inc.;

ATTENDU que le projet vise à faire des modifications au plan d'aménagement approuvé au 1291, rue Notre-Dame, et ce, dans le but de réduire les problèmes potentiels en lien avec la circulation et aux opérations du déneigement, en raison du manque d'espace sur le terrain, tel qu'illustré aux plans déposés;

ATTENDU que les plans d'aménagement paysager respectent les objectifs et critères du règlement de PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal approuve les plans modifiés du projet produits par *Tellier Architecte inc.*, portant le numéro de dossier 1025-2020-23, relatifs au 1291, rue Notre-Dame.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-11-05

<u>Demande de permis PIIA (enseigne) - 1190, rue Notre-Dame (Aliments Goran)</u>

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par madame Andrea Goran;

ATTENDU que le projet a pour but d'installer une enseigne en façade du bâtiment ainsi qu'une enseigne dans la structure sur poteaux, au 1190, rue Notre-Dame, pour la nouvelle épicerie *Les aliments Goran*;

ATTENDU que le projet répond aux objectifs et critères du règlement de PIIA pour les enseignes;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que le conseil municipal approuve les plans du projet d'enseigne murale ainsi que la version épurée pour l'enseigne dans la structure sur poteaux au 1190, rue Notre-Dame, tel que présenté.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-11-06

<u>Demande de permis PIIA (enseigne) - 1190, rue Notre-Dame (Poke & Ramen-moi)</u>

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par monsieur Frédéric Blain;

ATTENDU que le projet a pour but d'installer deux enseignes en façade du bâtiment et une enseigne dans la structure sur poteaux, au 1190, rue Notre-Dame, pour le restaurant *Poke et Ramen-moi*;

ATTENDU que le projet répond aux objectifs et critères du règlement de PIIA pour les enseignes;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker

Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal approuve les plans du projet d'enseignes murales et dans la structure sur poteaux au 1190, rue Notre-Dame, tel que présenté.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-11-07

Demande de permis PIIA (enseigne) - 988 à 998, rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par monsieur Simon Roberge pour *Gestion Jujo*;

ATTENDU que le projet a pour but d'installer une structure d'enseignes sur socle, au coin des rues Notre-Dame et Aubry;

ATTENDU que le projet répond aux objectifs et critères du règlement de PIIA pour les enseignes;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme:

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que le conseil municipal approuve les plans du projet de structure d'enseignes au 988-998, rue Notre-Dame, tel que présenté.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-11-08

Demande de permis PIIA (enseigne) - 89, chemin de Lavaltrie

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *Enseigne Montréal Néon*;

ATTENDU que le projet a pour but d'installer des enseignes en façade du bâtiment et dans la vitrine pour l'entreprise *Dollarama* située au 89, chemin de Lavaltrie;

ATTENDU que le projet répond aux objectifs et critères du règlement de PIIA pour les enseignes;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme:

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par madame Lisette Falker Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal approuve les plans du projet d'enseignes au 89, chemin de Lavaltrie, tel que présenté.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-11-09

Demande de permis PIIA (enseigne) - 1130, rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par monsieur Michaël Rivest pour l'entreprise *La Piqûre*;

ATTENDU que le projet a pour but d'installer une enseigne dans la structure isolée existante, au 1130, rue Notre-Dame;

ATTENDU que le projet répond aux objectifs et critères du règlement de PIIA pour les enseignes;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme:

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par madame Lisette Falker Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que le conseil municipal approuve les plans du projet d'enseigne au 1130, rue Notre-Dame, tels que présentés, conditionnellement à ce que tout équipement d'éclairage non fonctionnel soit retiré.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-11-10

<u>Demande d'approbation des aménagements paysagers - 671, rue Notre-Dame</u>

ATTENDU que le conseil municipal a, par le biais de sa résolution 2024-08-08, autorisé une demande de permis de démolition, d'usage conditionnel, de PIIA et de dérogation mineure présentée par *Gestion Immobilière Marien inc.* pour la construction d'un projet intégré composé d'une habitation multifamiliale de 10 logements au 671, rue Notre-Dame;

ATTENDU que le projet a été autorisé notamment à la condition qu'un plan d'aménagement paysager soit produit par un architecte paysagiste et déposé au conseil pour approbation;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal approuve les plans d'aménagements paysagers pour l'immeuble situé au 671, rue Notre-Dame, tels que présentés par *Gaïa art - aménagement paysager, architecture de paysage*, en date du 17 octobre 2024.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-11-11

<u>Demande d'autorisation de démolition, d'usage conditionnel, de</u> dérogation mineure et de PIIA - 1710, rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi de demandes d'autorisation de démolition et d'un usage conditionnel ainsi que de demandes de dérogation mineure et de permis PIIA présentées par messieurs Olivier Lebrun et Alex Henderson;

ATTENDU que le projet vise la démolition du garage au 1710, rue Notre-Dame;

ATTENDU que l'utilisation du sol dégagé, à la suite de la démolition de cette habitation unifamiliale, vise la construction d'une habitation multifamiliale de six logements, laquelle est assujettie à une demande d'autorisation d'un usage conditionnel;

ATTENDU que le conseil a été saisi d'une demande de dérogation mineure, à l'égard de ce même projet, relativement à:

- la marge de recul avant réduite à 1,5 mètre au lieu des 7,5 mètres prescrits, en raison de la surlargeur de l'emprise de la rue Notre-Dame à cet endroit et dans le but de respecter l'alignement du bâtiment avec les résidences adjacentes, ce qui déroge à l'article 2.2 du Règlement de zonage numéro RRU2-2012;
- la marge de recul latérale droite est réduite à 2 mètres au lieu de 3,65 mètres, ce qui déroge à l'article 2.2 du Règlement de zonage numéro RRU2-2012;

ATTENDU que l'analyse en PIIA des plans architecturaux et des aménagements paysagers permet de conclure que le projet rencontre les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;

ATTENDU que le conseil municipal, après étude de la demande et la prise en considération des différents critères mentionnés à l'article 8.2 du règlement numéro 161-2011 concernant la démolition d'immeubles, entend accepter la demande de démolition;

ATTENDU que le projet proposé respecte les critères d'évaluation du règlement numéro 110-2008 relatif aux usages conditionnels;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par madame Lisette Falker Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Autorisation de démolition

Que le conseil municipal autorise la démolition du garage au 1710, rue Notre-Dame, conditionnellement à la réalisation du projet de remplacement tel qu'autorisé en usage conditionnel;

<u>Autorisation d'un usage conditionnel</u>

Que le conseil municipal accepte la demande d'autorisation d'un usage conditionnel relative au 1710, rue Notre-Dame, présentée par *Construction Lebrun* et illustrée au dossier 24-057 produit par *Mireille Asselin, Architecte*, aux conditions suivantes :

- la construction des bâtiments et des aménagements extérieurs soit réalisée conformément aux plans déposés, et ce, dans le respect de l'échéancier suivant :
 - o les travaux de construction soient finalisés au plus tard le 31 décembre 2025;
 - o le paysagement soit complété au plus tard le 30 juin 2026;
- l'ensemble des exigences réglementaires (recharge électrique, supports à vélo, etc.) soient respectées;
- les plans soient approuvés par le Service de sécurité incendie préalablement à l'émission du permis de construction;
- que soit déposée, préalablement à l'occupation des bâtiments, une description du mode d'éclairage extérieur, lequel doit être soucieux de son incidence sur les propriétés avoisinantes, pour approbation par le conseil;
- un plan d'aménagement paysager inspiré du plan d'implantation produit par Mireille Asselin, Architecte, soit déposé et approuvé préalablement à l'occupation du bâtiment;
- une attestation soit produite par un architecte paysagiste quant à la réalisation des aménagements illustrés aux plans déposés;
- conformément à l'article 3.35 du Règlement de zonage, une attestation d'installation des équipements de recharge de véhicules électriques soit produite par un maître électricien avant l'occupation des bâtiments;
- que soit déposée, préalablement à l'émission du permis de construction, une étude préparée par un ingénieur qui démontre un mode d'évacuation et de rétention des eaux pluviales qui assure un taux de ruissellement sur l'ensemble du site égal ou inférieur à 25 l/s/ha pour des pluies d'une récurrence de 25 ans;
- les plantations et les aménagements à réaliser soient entretenus et maintenus en tout temps après leur réalisation.

Dérogation mineure

Que le conseil municipal accepte également la demande de dérogation mineure telle que présentée;

Permis PIIA

Qu'en vertu du règlement sur les PIIA, le conseil municipal approuve lesdits plans de construction, tels que présentés.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-11-12

Adoption du règlement 295-1-2024

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 295-1-2024 intitulé : Règlement modifiant le règlement établissant le programme d'aide financière pour la rénovation et la restauration de façades et d'enseignes et pour le verdissement des cours avant, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-11-13

Avis de motion - règlement 348-2024

Je, Lisette Falker, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et le règlement de gestion des règlements d'urbanisme numéro RRU5-2012 et qui vise plus spécifiquement à modifier les normes applicables à un logement additionnel.

2024-11-14

Adoption du projet de règlement 348-2024

Il est proposé par madame Lisette Falker Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro 348-2024 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et le Règlement de gestion des règlements d'urbanisme numéro RRU5-2012 aux fins de modifier les normes applicables à un logement additionnel, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-11-15

<u>Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable du</u> Québec - réduction de la limite de vitesse - tronçon de la route 138

ATTENDU que le conseil municipal a, par le biais de la résolution numéro 2017-06-28, déjà procédé, auprès de la Direction régionale des Laurentides-Lanaudière du ministère des Transports du Québec, à une demande de réduction de la limite de vitesse permise de 70 km/h à 50 km/h sur le tronçon de la rue Notre-Dame (route 138), entre le 1611, rue Notre-Dame et les limites Est de la municipalité;

ATTENDU que cette demande avait alors été refusée par le ministère des Transports;

ATTENDU que le secteur Est de la municipalité a connu, au cours des dernières années, l'avènement de plusieurs familles dans ce secteur;

ATTENDU que la vitesse maximale permise sur le tronçon de la rue Notre-Dame (route 138) entre la rue des Pins et les limites Est de la municipalité est actuellement fixée à 70 km/h;

ATTENDU qu'une réduction de la limite de vitesse sur ce tronçon de la route 138 permettrait d'améliorer sensiblement la sécurité de l'ensemble de ses usagers (automobilistes, piétons, cyclistes, etc.);

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal réitère sa demande, auprès de la Direction régionale des Laurentides-Lanaudière du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, de réduire de 70 km/h à 50 km/h la limite de vitesse permise sur le tronçon Est de la rue Notre-Dame (route 138);

Que cette nouvelle demande couvre la partie de la rue Notre-Dame (route 138) comprise entre la rue des Pins et les limites Est de la municipalité.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-11-16

<u>Implantation et retrait de panneaux de signalisation d'arrêt obligatoire</u>

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie autorise l'implantation de panneaux de signalisation d'arrêt obligatoire aux intersections des rues suivantes :

- · des Charpentiers et des Artisans;
- des Charpentiers et des Métiers;
- des Charpentiers et du chemin Georges
- des Charpentiers et des Fermières;
- chemin Georges et Bellefeuille;

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie autorise le retrait de panneaux de signalisation d'arrêt obligatoire sur la rue suivante :

de la Paix (à proximité du 45);

Que copie de la présente résolution soit transmise à la Sûreté du Québec.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-11-17

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 288-8-2024

Je, Pascal Tremblay, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement relatif au stationnement et à la circulation. Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2024-11-18

<u>Autorisation - lancement d'un appel d'offres public aux fins de solliciter le marché - programmation de camps de jour</u>

ATTENDU les besoins de la Ville de Lavaltrie pour l'acquisition de services, il y a lieu d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public aux fins de solliciter le marché;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par monsieur Denis Moreau Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal autorise l'administration de la Ville à lancer un appel d'offres public pour solliciter le marché afin de répondre aux besoins de la Ville de Lavaltrie pour :

 la réalisation d'une programmation de camps de jour réguliers d'été et des semaines de relâche scolaire hivernale incluant le programme d'accompagnement, programme de sorties et le service de garde (été 2025 à été 2028 inclusivement).

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-11-19

<u>Autorisation de signature - protocoles d'entente avec différents organismes pour l'utilisation de locaux</u>

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise madame Nathalie Des Alliers, directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, ou madame Josée Perreault, chef de division - Loisirs et soutien à la communauté, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, les protocoles d'entente à intervenir, avec différents organismes reconnus, pour des prêts de locaux.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-11-20

<u>Autorisation de signature - entente de service avec le Carrefour jeunesse emploi D'Autray-Joliette</u>

Il est proposé par monsieur Denis Moreau Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal autorise madame Nathalie Des Alliers, directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, ou madame Josée Perreault, chef de division - Loisirs et soutien à la communauté, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, l'entente de service à intervenir avec le Carrefour jeunesse emploi D'Autray-Joliette dans le cadre des services en persévérance scolaire sur le territoire de Lavaltrie.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-11-21

Adjudication de contrat - Conception et construction d'un parc de planches à roulettes

À la suite du dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de sélection, tenue le 23 octobre 2024, relativement à l'évaluation qualitative des trois soumissions déposées dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 2024-09-01/AOP - Conception et construction d'un parc de planches à roulettes, ainsi qu'à sa recommandation;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal octroie au soumissionnaire conforme ayant présenté la soumission qui a obtenu le meilleur pointage, soit *Papillon Skate Parc inc.*, le contrat pour la conception et la construction d'un parc de planches à roulettes, au coût de 374 990,00 \$, taxes en sus.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

<u>Dépôt - Embauche et démission par délégation de pouvoir du directeur général</u>

La greffière soumet pour information et selon le règlement de délégation de pouvoir 224–1–2020, le rapport d'embauches et de démissions soumis, par délégation de pouvoir, du directeur général.

<u>Déclaration d'intérêts pécuniaires</u>

Conformément aux dispositions de l'article 358 de la *Loi sur les élections* et les référendums dans les municipalités, mesdames Lisette Falker, Marie-Pier Villeneuve, Anne Charlot-Mayrand et Francine Ranger ainsi que messieurs Christian Goulet, Pascal Tremblay, Denis Moreau, Robert Pellerin et Jocelyn Guévremont déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires.

2024-11-22

Calendrier des séances du conseil

ATTENDU que l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve Appuyé par madame Lisette Falker

Que le calendrier ci-annexé à la présente résolution, pour en faire partie intégrante, soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025;

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la greffière conformément à la loi qui régit la Ville.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-11-23

Adoption du règlement d'emprunt 343-2024

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal adopte le règlement d'emprunt numéro 343-2024 intitulé : Règlement aux fins d'assumer le paiement de la quote-part du coût des travaux exécutés, dans le cadre d'une entente relative à des travaux municipaux, et de procéder, à ces fins, à un emprunt de 1 200 474 \$, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-11-24

Adoption du règlement d'emprunt 345-2024

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal adopte le règlement d'emprunt numéro 345-2024 intitulé : Règlement aux fins de décréter des travaux de construction et de réfection d'infrastructures municipales et pourvoyant au paiement de ces travaux au moyen d'un emprunt de 6 119 924 \$, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-11-25

<u>Autorisation de signature - Entente intermunicipale - entretien</u> préventif et mécanique des véhicules et équipements

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, l'entente intermunicipale à intervenir avec la MRC de D'Autray, relativement à la prise en charge globale de la planification et du suivi du programme d'entretien préventif et mécanique des véhicules et équipements de la Ville de Lavaltrie par le Service de sécurité incendie (SSI) de la MRC de D'Autray.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-11-26

Renouvellement adhésion - Union des municipalités du Québec 2025

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal renouvelle son adhésion pour l'année 2025 à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et autorise pour ces fins, un déboursé de 9 215,48 \$, taxes en sus, soit 0,583 \$ par habitant;

Que cette somme soit imputée au poste budgétaire 02 110 00 494 - Cotisation, association et abonnement;

Que le conseil municipal adhère au Carrefour du capital humain et autorise pour ces fins, un déboursé de 8 510,00 \$, taxes en sus;

Que cette somme soit imputée au poste budgétaire 02 160 03 494 - Cotisation Carrefour capital humain.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-11-27

Soutien financier - Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie autorise le versement d'une somme de 250 \$ à la Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière, à titre de soutien financier;

Que cette somme soit imputée au poste budgétaire 02 110 00 970 Subvention et dons des élus.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-11-28

Soutien financier - Centraide Lanaudière

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie autorise le versement d'une somme de 250 \$ à *Centraide Lanaudière*, à titre de soutien financier dans le cadre de sa campagne annuelle 2024;

Que cette somme soit imputée au poste budgétaire 02 110 00 970 Subvention et dons des élus.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-11-29

Soutien financier - Fondation québécoise du cancer

Il est proposé par madame Francine Ranger Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal souscrive une somme de 250 \$ à la Fondation québécoise du cancer en guise de contribution à leur campagne de financement 2024;

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 110 00 970 Subventions et dons des élus.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-11-30

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 832 000 \$ qui sera réalisé le 14 novembre 2024

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Lavaltrie souhaite procéder à un emprunt par billets, pour un montant total de 832 000 \$, qui sera réalisé le 14 novembre 2024 et réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
123-2009	216 800 \$
125-2009	65 500 \$
180-2013	11 000 \$
195-2014	6 700 \$
196-2014	175 100 \$
254-2019	356 900 \$

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 254-2019, la Ville de Lavaltrie souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

- 1. les billets seront datés du 14 novembre 2024;
- 2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 14 mai et le 14 novembre de chaque année;
- 3. les billets seront signés par le maire et la trésorière;
- 4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025	103 200 \$	
2026	108 200 \$	

2027	113 300 \$	
2028	118 800 \$	
2029	124 300 \$	(à payer en 2029)
2029	264 200 \$	(à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 254-2019 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq ans (à compter du 14 novembre 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Autorisation de dépenses et dépôt du rapport budgétaire

La trésorière dépose le rapport relatif aux autorisations des dépenses accordées par les fonctionnaires ou employés responsables d'activités budgétaires ainsi qu'un rapport budgétaire, pour la période du 1^{er} jour du calendrier du mois au dernier jour du calendrier du mois.

2024-11-31

Autorisation de paiement - comptes à payer

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal autorise le paiement des déboursés du 8 octobre au 4 novembre 2024 de la Ville de Lavaltrie, incluant les dépenses du fonds d'administration et les dépenses en immobilisation, le tout pour une somme de 3 751 744,00 \$, selon le rapport déposé par le Service de la trésorerie, en date du 31 octobre 2024, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Période de questions

Lors de la période de questions, il y a eu différentes interventions de la part des personnes présentes.

2024-11-32

Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 20 h 14.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Christian Goulet, maire	Marie-Josée Charron, greffière
Approbation, par le maire, des L.C.V.)	règlements et résolutions (art. 53
Je soussigné, Christian Goulet, m les règlements et résolutions du p	naire de la Ville de Lavaltrie approuve résent procès-verbal.
EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 5e	jour du mois de novembre 2024.
Christian Goulet, maire	